

Index AI : PRE01/368/2011
26 July 2011

L'Italie manque une occasion d'adopter des mesures visant à remédier aux crimes à caractère haineux

L'Italie s'est abstenue de prendre des mesures afin de protéger les groupes minoritaires contre la discrimination, a déclaré Amnesty International mardi 26 juillet, alors que le Parlement vient de rejeter un projet de loi relatif aux crimes homophobes et transphobes.

La Chambre des députés a en effet rejeté ce projet de loi mardi 26 juillet par 293 votes contre 250.

« Le Parlement italien a manqué une occasion de faire un pas dans la bonne direction, a estimé Nicola Duckworth, directrice du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International.

« La loi italienne prévoit déjà des sanctions pour les crimes à caractère haineux se fondant sur la race, l'origine ethnique, la nationalité et la religion. S'il est adopté, ce projet de loi ajouterait à cette liste les crimes homophobes et transphobes.

« Le nombre d'agressions homophobes et transphobes signalées ces dernières années en Italie demeure un sujet de préoccupation, a ajouté Nicola Duckworth.

« Les crimes à caractère haineux ont de graves répercussions, non seulement sur la victime elle-même, mais aussi sur le groupe à laquelle elle s'identifie. »

Amnesty International exhorte l'Italie à mettre pleinement en œuvre la législation relative à la lutte contre la discrimination et à faire en sorte que les lois érigeant en infraction ces crimes ne laissent pas de côté certains groupes de la population.

« Les autorités et les responsables politiques ne doivent pas se contenter d'adopter les lois nécessaires, ils doivent aussi montrer l'exemple. Ils doivent promouvoir l'égalité et la non-discrimination et s'abstenir de faire des commentaires désobligeants et discriminatoires qui entretiennent un climat d'intolérance – et condamner de tels propos, a déclaré Nicola Duckworth.

« Les autorités italiennes se doivent de promouvoir la diversité et de lancer des initiatives de sensibilisation visant à lutter contre les stéréotypes négatifs et les préjugés envers les lesbiennes, gays, personnes bisexuelles et transgenres, ainsi qu'envers d'autres groupes exposés à des agressions à caractère discriminatoire . »